



vous informer



Le travail répétitif

■ Un facteur de pénibilité

DÉFINITION

Un travail répétitif peut être qualifié par les éléments suivants : l'exécution de mouvements répétés sollicitant les mêmes articulations et segments corporels, réalisés sous contraintes de temps et à une vitesse élevée, pendant la majeure partie du temps de travail.

POINTS DE REPÈRE

Intensité	Durée
Temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes : <ul style="list-style-type: none"> • 15 actions techniques ou plus. 	900 heures par an.
Temps de cycle supérieur à 30 secondes, temps de cycle variable ou absence de temps de cycle : <ul style="list-style-type: none"> • 30 actions techniques ou plus par minute. 	

EXEMPLE D'ACTIVITÉS POUVANT ÊTRE CONCERNÉES

Dans un centre de conditionnement de fruits et légumes, un opérateur de préparation est en charge du tri, du nettoyage et de la mise en lots des fruits et/ou légumes. Si ce travailleur est affecté à la ligne de conditionnement 900 heures par an (soit l'équivalent

de 128 journées de 7 heures) et qu'aucune mesure de protection individuelle ou collective n'a été mise en place, il peut être considéré comme exposé au facteur de risque travail répétitif.

ACTIONS DE PRÉVENTION

► Mesures organisationnelles :

- réduire les contraintes de travail en agissant en amont sur la conception des équipements de travail et des outils,
- agir sur l'organisation du travail et de la production.

► Mesures collectives :

- améliorer les caractéristiques des locaux de travail,
- favoriser l'entraide, laisser des marges de manœuvre aux travailleurs,
- valoriser les compétences et l'expérience.

► Mesures individuelles :

- alterner les tâches, à condition que le travailleur ne refasse pas les mêmes gestes d'un poste à l'autre,
- aménager le poste de travail.



L'essentiel & plus encore

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole